

Licence Professionnelle Conseiller,
Souscripteur, gestionnaire en assurance

UNITE D'ENSEIGNEMENT : UE 3

ENVIRONNEMENT DE L'ASSUREUR ET DE L'ASSURÉ EUROPÉEN

Année universitaire 2014-2015

Examen 1ere session : lundi 15 juin 2015

Responsable : Françoise ODAU

Durée : 3 heures
14h00 – 17h00

Aucun document, ni matériel autorisés

Les téléphones mobiles et autres équipements communicants
doivent être éteints et rangés dans les sacs pendant toute la durée de l'épreuve.

Sujet de 2 pages, celle-ci comprise.

**Vérifiez que vous disposez bien de la totalité des pages du sujet en début
d'épreuve et signalez tout problème de reprographie le cas échéant.**

Première partie - 36 points

Vous devez répondre aux questions suivantes par l'approche conceptuelle (définition, mécanismes, etc.) et par l'illustration (exemple d'application).

- 1 Qu'est-ce qu'une directive européenne ?
- 2 Quelles sont les raisons de l'échec de la LPS sur le marché européen de l'assurance ?
- 3 Quels sont les 3 piliers de Solvency 2 ?
- 4 Quel est l'intérêt de créer une captive d'assurance ?
- 5 Les captives d'assurance et de réassurance sont-elles concernées par solvabilité 2 ?
- 6 Quelles peuvent être les conséquences pour les mutuelles (code de la mutualité) ou sociétés d'assurance de la mise en place effective de solvabilité 2 ?
- 7 Quels sont les principes du passeport européen dans le secteur de l'assurance ?
- 8 Quel est le rôle d'Insurance Europe ?
- 9 En quoi la DIA 2 diffère-t-elle de la DIA 1 ?
- 10 Quelles sont les conséquences du principe directeur de l'Union Européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes sur le secteur de l'assurance ?

Deuxième partie – Sujet de réflexion - 24 points

La libre concurrence, principe essentiel du traité de Rome est mise en œuvre pour la protection du consommateur. Selon vous, ce principe souverain est-il un frein ou au contraire un soutien à la volonté d'uniformisation et de création d'un « Marché Européen Unique de l'Assurance" ?